

Nombre de membres dont le
Bureau est composé : 60

Présent(s) : 50

Représenté(s) : 1

Votant(s) : 51

Excusé(s) : 2

Absent(s) : 7

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE
DU GRAND REIMS

SEANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

Le jeudi 11 mai 2023 à dix-huit heures trente, le Bureau Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 5 mai 2023, s'est réuni en visioconférence sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Étaient présents :

M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, M. Patrick BEDEK, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Romain BONHOMME, M. David CHATILLON, M. Hervé CHEF, M. Cédric CHEVALIER, M. Bruno COCHEMÉ, M. Christophe CORBEAUX, M. Gilles DESSOYE, Mme Anne DESVERONNIERES, Mme Patricia DURIN, M. Jean-Pierre FORTUNÉ, M. Pascal GARNOTEL, M. Pierre GEORGIN, M. Charles GOSSARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Nicolas HABARE, M. Michel HUTASSE, M. Michel KELLER, Mme Chantal LANTENOIS, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Frédéric LEPAN, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MAHUET, M. Jean MARX, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Annie PERRARD, Mme Nadine POULAIN, M. Eric QUENARD, Mme Evelyne QUENTIN, M. Guy RIFFÉ, Mme Anne-Sophie ROMAGNY, M. Jean-Pierre RONSEAUX, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAUX, M. Jean-Marc ROZE, M. Philippe SALMON, M. André SECONDE, M. Alain TOULLEC, Mme Catherine VAUTRIN, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Arnaud ROBINET a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN

Étaient excusé-e-s :

M. Alain HIRault, M. Alain WANSCHOOR

Étaient absent-e-s :

M. Xavier ALBERTINI, M. Thomas DUBOIS, M. Damien GIRARD, M. Pierre LHOTTE, M. Franck NOEL, M. Dominique POTAR, M. André TETENOIRE

Secrétaire : Patrick BEDEK

Vice Secrétaire : Patrice BARRIER

Votes :

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0

**COMMUNE DE COURCY
PLAN LOCAL D'URBANISME
RÉVISION ALLÉGÉE
DÉFINITION DES MODALITÉS DE CONCERTATION**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 relatif à la composition du Conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les délibérations n°CC-2020-77, CC-2020-171, CC-2020-275, CC-2022-5 et CC-2022-147 du Conseil communautaire des 10 juillet 2020, 19 novembre 2020, 17 décembre 2020, 31 mars 2022 et 28 septembre 2022 donnant délégation au Bureau,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims approuvé le 17 décembre 2016,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Courcy, approuvé le 14 février 2014, modifié les 19 décembre 2016 et 23 novembre 2017,

Vu la délibération du Conseil municipal de Courcy du 12 janvier 2023 demandant à la Communauté urbaine du Grand Reims de faire évoluer son PLU afin de permettre la suppression des espaces boisés classés implantés sur les parcelles situées le long du chemin de Bétheny, en zone Ah du PLU,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°CC-2023-74 du 30 mars 2023 engageant la révision allégée du PLU de la Commune de Courcy,

Considérant la nécessité de définir les modalités de concertation,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de soumettre à concertation du public le projet de révision allégée du PLU de la Commune de Courcy, selon les modalités suivantes :

- mise à disposition d'un registre papier en Mairie de la Commune de Courcy afin de recueillir les éventuelles remarques du public accompagné d'éléments du dossier,
- mise en ligne d'un registre dématérialisé sur le site internet de la Communauté urbaine du Grand Reims accompagné d'éléments du dossier.

Pour extrait conforme au registre des décisions du Bureau
Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

La Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims

Catherine VAUTRIN



Secrétaire : Patrick BEDEK



Vice Secrétaire : Patrice BARRIER



Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Communauté urbaine du Grand Reims le 12 mai 2023 et de la réception en Préfecture le 12 mai 2023.

Identifiant : 051-200067213-20230511-165721-DE-1-1